

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées**

Commune de FAMPOUX

**Plate-forme de compostage de déchets organiques
Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)**

SARL FINANCIÈRE VARET

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La **SARL FINANCIÈRE VARET** dont le siège social est situé 16, rue Montaigne - 62670 MAZINGARBE, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située Lieu-dit « Les huites cannes » - sur le territoire de la commune de FAMPOUX (62118).

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 19 avril 2023.

Le dossier est consultable en mairie de **FAMPOUX**, commune d'implantation du projet, du 15 mai 2023 au 12 juin 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi de 9h00 à 16h00, le mardi de 9h00 à 12h00, le mercredi de 9h00 à 16h00, le jeudi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 09h00 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 12h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.